

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
28/12/2016

Dossier complet le
28/12/2016.

N° d'enregistrement
2016-4288

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une voie nouvelle dans le prolongement de la rue Charles Durand à Bordeaux

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Bordeaux Métropole

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Alain Juppé, Président de Bordeaux Métropole

RCS / SIRET

2 4 3 | 3 0 0 | 3 1 6 | 0 0 0 1 1

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6. d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 km.	Construction d'une route de desserte résidentielle à 1 voie unique sur une longueur d'environ 70 mètres, intégrant une zone de stationnement et une sente piétonne longitudinales.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Création d'une voie nouvelle entre la rue de la Faïencerie et la rue Bourbon, dans le prolongement de la rue Charles Durand, à Bordeaux.

4.2 Objectifs du projet

La création de cette voie nouvelle a pour but de conforter la desserte des opérations immobilières du quartier Chartrons, réalisées dans le cadre du Plan d'Aménagement d'Ensemble des Bassins à Flot.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La première phase consistera en la réalisation des travaux préparatoires : implantation du périmètre, piquetage des ouvrages, nettoyage du terrain, démolition des ouvrages divers non conservés et déplacement des équipements. La deuxième phase comprend le nivellement, le terrassement, les éventuels travaux de dépollution des sols, la mise en place des réseaux, et la pose de la chaussée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La voie sera classée en "zone de rencontre" dans le plan de déplacement validé par la ville et Bordeaux Métropole. Cette classification est assimilée à une charge de trafic équivalente au passage de 31 poids lourds par jour dans le sens le plus chargé.

Il s'agira d'une voie de desserte résidentielle à sens unique, avec une vitesse limitée à 20km/h. Elle intégrera une zone de stationnement et une sente piétonne longitudinales.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration Loi sur l'Eau (2013)
 + une étude d'impact et déclaration de projet concernant le programme de voirie du PAE. (2014)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur totale	70 m
Largeur totale	15 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue Charles Durand
33300, Bordeaux

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 33 ' 26,8 " Lat. 44 ° 51 ' 40,6 "

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le Programme d'Aménagement d'Ensemble des Bassins à Flots inclut une multitude de projets portés par de nombreux maîtres d'ouvrages et pétitionnaires, s'inscrivant dans des objectifs communs de développement urbain et d'aménagement durable. D'un point de vue fonctionnel, la voie nouvelle est plus particulièrement liée aux projets d'aménagement des îlots du quartier Chartrons, composés notamment de résidences et de commerces, et de requalification des voiries voisines.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les sols du projet sont actuellement des surfaces imperméabilisées de hangars, sur des friches industrielles

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux Métropole approuvé le 10 juillet 2015.

Schéma de Cohérence Territoriale de l'aire métropolitaine bordelaise, approuvé le 13 février 2014.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Département de la Gironde est concerné par un Plan de Prévention des Bruits dans l'Environnement, approuvé le 17/11/15, qui porte sur les voies routières et autoroutières supportant un trafic annuel supérieur à 3 millions de véhicules. La zone de projet est éloignée des infrastructures concernées par ce PPBE.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI approuvé le 07/07/2005, en cours de révision
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une pollution existante est probable compte tenu de l'ancienne activité industrielle du site. Le projet traverse un site BASIAS qui inclut notamment d'anciennes activités de chaudronnerie, métallurgie, ateliers de garage et mécanique. Il n'est pas concerné par un site BASOL.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aquifère supérieur de référence "Oligocène à l'Ouest de la Garonne (230)"
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Garonne (FR7200700) à 300 mètres. Marais de Bruges, Blanquefort et Parempuyre (FR7200687) à 4,5 km. Le projet d'induit pas d'effet sur ces sites. Il intègre des mesures de collecte et traitement des eaux de ruissellement avant rejet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet situé dans le périmètre de protection du monument historique constitué par les deux formes de radoub des bassins à flot et leur machinerie, et au sein du périmètre du site "Port de la Lune" inscrit à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un impact positif est attendu sur l'état des eaux souterraine grâce aux mesures de dépollution des sols.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais qui ne peuvent pas être valorisés dans le cadre du projet seront évacués vers des décharges adaptées au type de matériaux.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera l'emploi de matériaux (granulats, béton, enrobés). Les plateformes supports de voiries et une partie des couches de formes seront toutefois réalisés, dans la mesure du possible, à partir des matériaux issus des remblais. L'impact sur la consommation de ressources naturelles est faible.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet étant totalement artificialisé, la faune éventuellement en présence est déjà habituée au voisinage de l'homme. Malgré les incidences temporaires des travaux sur le dérangement de la faune, le projet définitif aura une incidence positive grâce aux plantations dont pourra bénéficier notamment l'avifaune.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Incidence positive sur les sols pollués (mesures de dépollution). Incidences neutres ou inexistantes sur les autres zones.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone inondable du PPRI. L'étude hydraulique du programme d'aménagement des Bassins à Flots prévoit une augmentation du niveau d'eau sur un secteur très localisé, induite par la voie nouvelle. Les dispositions prises pour l'aménagement des îlots et voiries (vides sanitaires et nivellements de terrain) ont toutefois pour effet un abaissement global important des niveaux d'eau dans le quartier.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Génération de bruit temporaire en phase chantier, négligeable en phase exploitation.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Génération d'odeurs temporaires en phase chantier (enrobés). Pas d'odeurs en phase exploitation.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Génération de vibrations temporaires en phase chantier (engins mécaniques). Pas de vibration en phase exploitation.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Émissions lumineuses générées par l'éclairage public en phase exploitation. Ces émissions font toutefois l'objet d'une démarche d'Eco-Conception lumineuse et de Haute Qualité Environnementale.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets de polluants atmosphériques temporaires en phase chantier par les engins. Rejets négligeables en phase exploitation (augmentation du trafic négligeable).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un réseau séparatif, des ouvrages de régulation et des dispositifs de traitement sont prévus avant rejet dans la Garonne. Une bande plantée sous forme de noue collectera l'eau pluviale de la sente, avec évacuation des débits de fuite vers le réseau public via un drain installé sous la noue.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déblais qui ne peuvent pas être valorisés dans le cadre du projet seront évacués vers des décharges adaptées au type de matériaux.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet respectera le cahier des prescriptions architecturales et paysagères et sera soumis à approbation de l'Architecte des Bâtiments de France. Le projet répond aux préconisations de la Charte des Paysages de la Ville de Bordeaux par la mise en place de plantations sur la voirie et par la création d'un réseau structurant reliant les espaces publics.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est susceptible de voir ses incidences se cumuler avec celles de l'aménagement de l'ensemble des Bassins à Flot. Ces incidences concernent en particulier :

- L'écoulement des eaux pluviales : les aménagements des espaces publics ont pour effet l'augmentation des surfaces infiltrantes (création de noues et espaces verts). Les incidences cumulées sont donc positives.
- Le risque d'inondation : les aménagements des voiries et des îlots intègrent des mesures compensatoires (nivellement et vides sanitaires) qui ont un effet globalement neutre et localement positif sur les niveaux d'eau en crue.
- Les continuités fonctionnelles en termes de mobilité douce : la voie s'intègre dans une trame plus générale favorisant les mobilités douces et la mixité des usages autour des Bassins à Flot. Les incidences cumulées sont donc positives.

En raison de l'étalement dans le temps des travaux de l'ensemble du programme, le projet ne connaîtra pas ou peu d'incidences cumulées en phase travaux.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

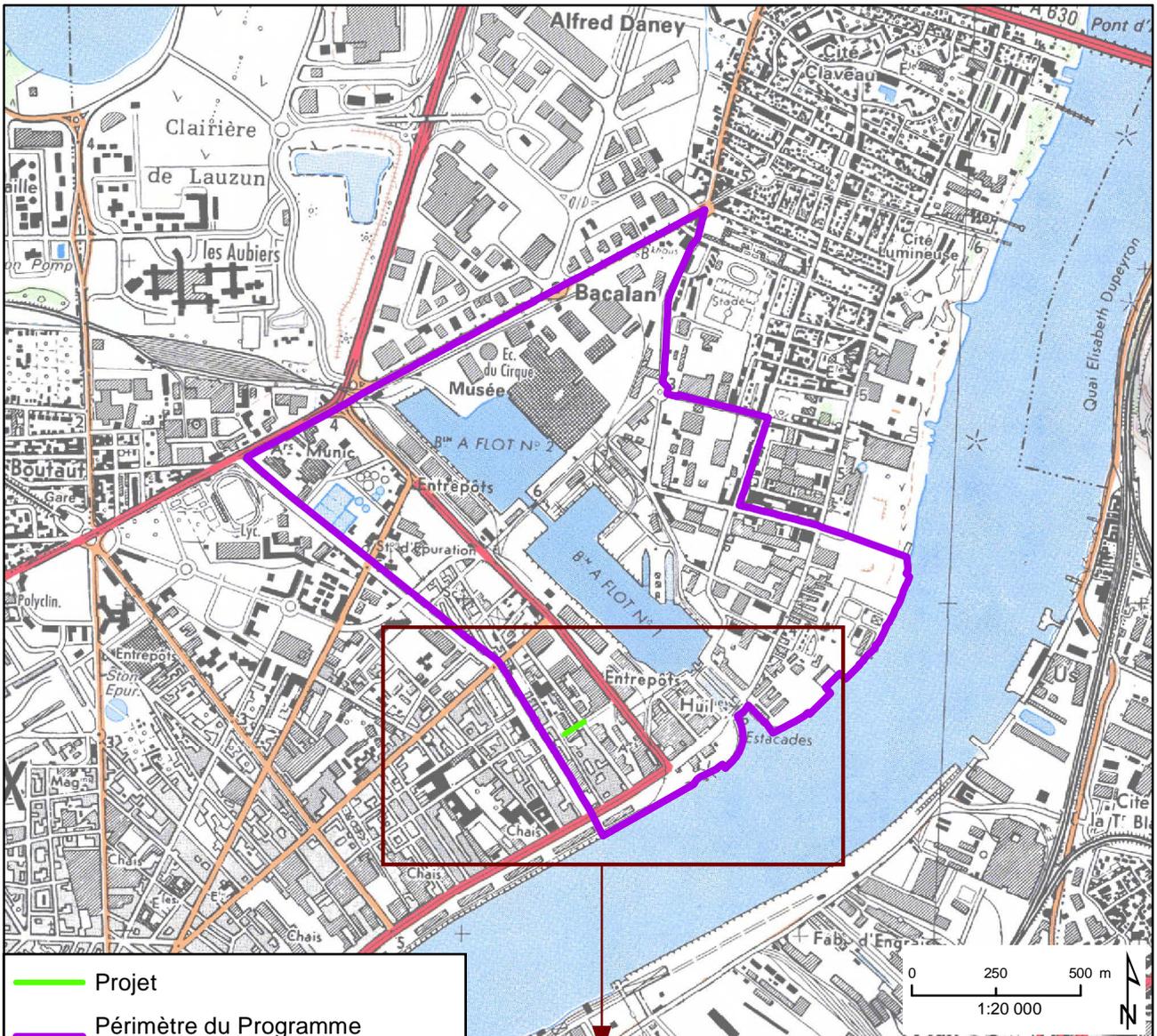
7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de ce formulaire, nous estimons que ce projet ne doit pas faire l'objet d'une étude d'impact.

La première raison est la faible étendue du projet (70 mètres de longueur, 15 mètres de largeur), et sa situation dans un milieu déjà fortement artificialisé doté de peu d'enjeux environnementaux forts. De plus, ce secteur en pleine mutation fait l'objet d'un programme d'aménagement à l'échelle des quartiers entourant les Bassins à Flot. En particulier, une étude d'impact portant sur le programme de voirie inscrit au Programme d'Aménagement d'Ensemble des Bassins à Flots a déjà été réalisée. Cette étude d'impact portait notamment sur les voies nouvelles des Bassins à Flot, parmi lesquelles la voie nouvelle présentée ici. Cette étude a donné lieu à l'enquête publique régie par le code de l'Environnement, réalisée du 24 février 2014 au 24 mars 2014. Elle a abouti à un avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur, et à la Déclaration de Projet prise par délibération 2014/0271 en date du 23 mai 2014 par le conseil de communauté. Le dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau et des milieux aquatiques a fait l'objet d'un arrêté de non opposition en décembre 2013.

Annexe - Plan de localisation



- Projet
- Périmètre du Programme d'Aménagement d'Ensemble - Bassin à flot
- 7 Localisation des photographies



Annexe - photographies

Photo 1 (juin 2016)



Photo 2 (juillet 2014)

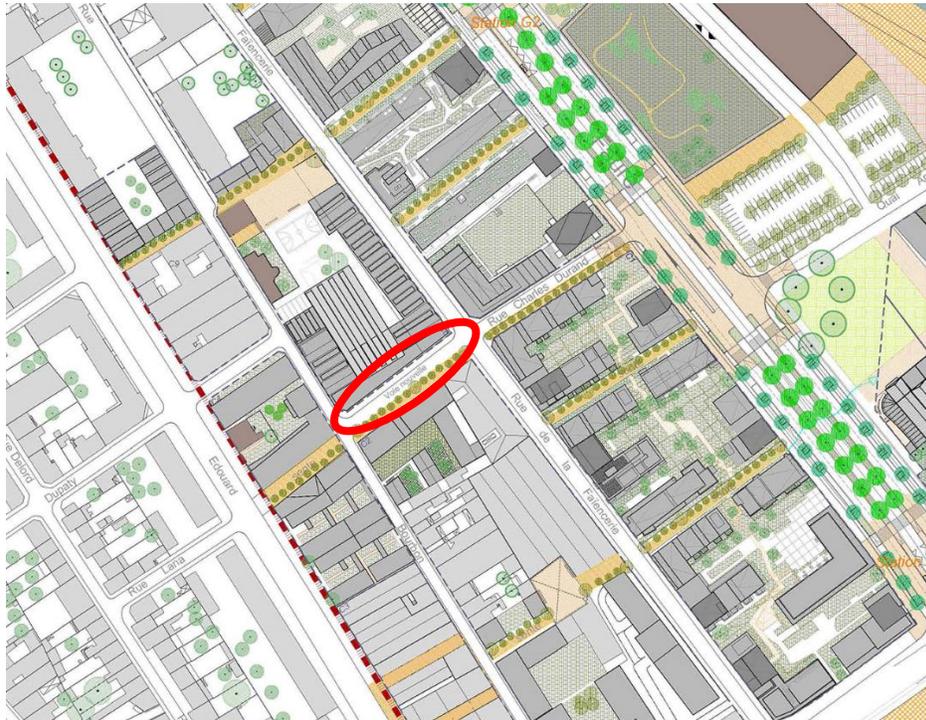


Photo 3 (aout 2014)



Annexe - Projet de tracé

(extrait du plan guide du Programme d'Aménagement des Bassins à Flot)



LEGENDE

- Bâtiments à forte valeur patrimoniale
- Bâti existant
- Bâti créé
- Tourettes
- Plaque portuaire
- Places publiques
- Sentes piétonnes
- Arbres existants
- Arbres projetés
- Espaces verts existants
- Jardins privés
- Jardins communs
- Espaces verts publics
- Tracé de la voie nouvelle